



10527 - Remettre la zakate à la catégorie sociale dite : « As-sada » (les Messieurs)

question

Est-il exact qu'il n'est pas permis de remettre de l'argent ou de la zakate ou tout autre bien à un Sayyid ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, l'idée selon laquelle il existe des **Messieurs** ou des saints qui jouissent de privilèges d'origine divine à l'exception des autres humains et qui les placent au-dessus des autres est une idée qui provient des Mages. Elle est née de la croyance selon laquelle Allah s'incarne à travers des gens choisis et élus parmi les humains. Les persans croyaient que leurs souverains jouissaient de ce statut. L'esprit divin passait d'un roi à son successeur jusqu'à leur dernier souverain puis passait à leurs descendants. Cette idée fut transmise aux musulmans par la voie des chiites rafidites d'origine mage. Ils l'ont propagée au sein des musulmans [sous la forme de la croyance qu']Allah a réservé à certains humains un statut supérieur à celui de tous les autres. Ce statut repose sur le rang lié à l'imamat et à la sainteté. Ils pensent qu'Ali ibn Abi Talib et ses descendants possèdent des grades comme celui de Sayyad et d'Ayatoullah. La même idée (d'incarnation) se transmet à certains groupes soufis égarés et a donné naissance à des titres comme badal/abdal et qutb/aqtab.

Ils disent : étant donné le rang ou le grade du Sayyid ou du saint, il connaît mieux nos intérêts. Par conséquent il convient de leur confier nos affaires parce qu'ils sont meilleurs que nous et méritent mieux de percevoir la zakate. Ceci est sans doute une aberration évidente.

La vérité expliquée par Allah et Son messenger est qu'il est obligatoire que la zakate soit remise à ceux désignés dans Son livre en ces termes : **Les Sadaqât ne sont destinés que pour les pauvres,**



les indigents, ceux qui y travaillent, ceux dont les cœurs sont à gagner (à l' Islam), l' affranchissement des jongs, ceux qui sont lourdement endettés, dans le sentier d' Allah, et pour le voyageur (en détresse). C' est un décret d' Allah! Et Allah est Omniscient et Sage. (Coran, 9 : 60).

Selon le rite hanbalite, il est préférable que chaque musulman s'occupe lui-même de la redistribution de sa zakate au profit de son pays. Si cela lui est impossible, il peut confier la tâche à un homme pieux, honnête et intègre qui se chargerait de la faire parvenir aux pauvres et nécessiteux au lieu de faire comme ces **Messieurs** qui l'utilisent à des fins personnelles.

La remise de la zakate à ces prétendus **Messieurs** revient à les aider à faire triompher leur doctrine. Il est légalement interdit de ce fait à la leur donner même s'il le demandaient puisqu'ils marchent sur les traces de leurs prédécesseurs juifs et chrétiens au sujet desquels Allah a dit : **ô vous qui croyez! Beaucoup de rabbins et de moines dévorent, les biens des gens illégalement et (leur) obstruent le sentier d' Allah. » ceux qui thésaurisent l' or et l' argent et ne les dépensent pas dans le sentier d' Allah, annonce un châtimeut douloureux** (Coran, 9 : 34). Allah le sait mieux.